

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°612

SÉANCE du 20 MAI 2026

Présidence Madame Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Roger POTEZ

Date de convocation : 07/05/2026

Date d'affichage : 27/05/2026

Étaient présents :

AUDEGOND Mickaël, BERTOUT Sébastien, BIGORNE Emilie, BIZART Denis, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BOURGEOIS David, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CAPRON Nicolas, CARTON Philippe, CAUWET Maryse, CONTART Betty, CUISINIER Christophe, DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, DELATTRE Sébastien, DELFOLIE Christine, DISTINGUIN Jean-Marie, DUFAY Jean-Marie, DUFLOT Eric, DUPOND Cédric, FERRI Jean-Pierre, FREMY Elodie, JOVENIN François, LALY Jean-François, LEDRU Daniel, LEMAIRE Patrick, LIBESSART Catherine, LOUIS Mathieu, MAURY Olivier, NOIRET Pierre-Olivier, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, QUIGNON Julien, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEL Murielle, SEARLE Maureen, SEROUX Michel, TETU Harold, THIEBAUT Véronique, TOURNANT Bernard, VASSEUR Laurence, VERDET Jean-Louis.

Absents excusés / Pouvoirs :

DELIGNE Jean-François donne pouvoir à TOURNANT Bernard, GLUSZAK Thierry donne pouvoir à FERRI Jean-Pierre, MOULIN Thierry donne pouvoir à AUDEGOND Mickaël.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 43
- Votants : 46
- Pouvoirs : 3

Élection des Vice-présidents

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement à l'article L.2122-7-1 ; l'élection des Vice-présidents est soumise aux mêmes règles que l'élection du Président.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu vice-président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a pas la nationalité française.

Il est rappelé que ne peuvent être vice-présidents, ni même en exercer temporairement les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des dites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de vice-président.

Par ailleurs, les fonctions de vice-président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Enfin, les agents salariés de la Présidente ne peuvent être vice-présidents si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Président.

... ..

La Présidente procède à l'appel des candidatures.

Les Présidents ou représentants de chaque EPCI de communes proposent leurs candidatures.

Monsieur Eric DUFLOT, représentant de la Communauté urbaine d'Arras propose :

- Monsieur David BOURGEOIS
- Madame Charline CAILLIEREZ
- Madame Betty CONTART
- Monsieur Roger POTEZ

Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois propose :

- Monsieur Philippe CARTON
- Monsieur Michel SEROUX

Madame Véronique THIEBAUT, représentante de la Communauté de communes du Sud Artois, propose :

- Monsieur Michel BLONDEL
- Madame Véronique THIEBAUT

Élection du 1^{er} Vice-président

Madame Charline CAILLIEREZ déclare faire acte de candidature au poste de 1^{ère} vice-présidente :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	:	46 (quarante-six)
A déduire :		
Bulletins blancs :		3 (trois)
Bulletins nuls :		2 (deux)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :		41 (quarante et un)
Majorité absolue :		21 (vingt et un)

A obtenu :

- Madame Charline CAILLIEREZ : 41 (quarante et une)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Charline CAILLIEREZ a été élue 1^{ère} Vice-présidente du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Élection du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Michel BLONDEL déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	46 (Quarante-six)
A déduire :	
Bulletins blancs :	5 (cinq)
Bulletins nuls :	0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	41 (quarante et une)
Majorité absolue :	21 (vingt et un)
A obtenu :	
• Monsieur Michel BLONDEL	41 (quarante et une)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel BLONDEL a été élu 2^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Michel SEROUX et Monsieur Sébastien BERTOUT déclarent faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	46 (quarante-six)
A déduire :	
Bulletins blancs :	2 (deux)
Bulletins nuls :	0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	44 (quarante-quatre)
Majorité absolue :	22 (vingt-deux)

A obtenu :

Monsieur Michel SEROUX :	34 (trente-quatre)
Monsieur Sébastien BERTOUT :	10 (dix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX a été élu 3^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Roger POTEZ déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	:	46 (quarante-six)
A déduire :		
Bulletins blancs :		3 (trois)
Bulletins nuls :		0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	43 (quarante-trois)
Majorité absolue	:	22 (vingt-deux)

A obtenu :
Monsieur Roger POTEZ : 43 (quarante-trois) :

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Roger POTEZ a été élu 4^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} Vice-président

Monsieur Philippe CARTON déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	:	46 (quarante-six)
A déduire :		
Bulletins blancs :		2 (deux)
Bulletins nuls :		1 (un)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	43 (quarante-trois)
Majorité absolue	:	22 (vingt-deux)

A obtenu :
Monsieur Philippe CARTON : 43 (quarante-trois) :

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Philippe CARTON a été élu 5^{ème} Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} Vice-président

Monsieur David BOURGEOIS déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :



Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
A déduire :
Bulletins blancs : 2 (deux)
Bulletins nuls : 2 (deux)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 42 (quarante-deux)
Majorité absolue : 21 (vingt-et-un)

A obtenu :
Monsieur David BOURGEOIS : 42 (quarante-deux)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur David BOURGEOIS a été élu 6ème Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} Vice-président

Madame Véronique THIEBAUT déclare faire acte de candidature au poste de 7ème Vice-présidente :

Il est ensuite procédé au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
A déduire :
Bulletins blancs : 2 (deux)
Bulletins nuls : 0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44 (quarante-quatre)
Majorité absolue : 22 (vingt-deux)

A obtenu :
Madame Véronique THIEBAUT : 44 (quarante-quatre)

•

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Véronique THIEBAUT a été élu 7ème Vice-présidente du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} Vice-président

Madame Betty CONTART déclare faire acte de candidature au poste de 8ème Vice-présidente :

Il est ensuite procédé au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
A déduire :
Bulletins blancs : 2 (deux)
Bulletins nuls : 0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44 (quarante-quatre)
Majorité absolue : 22 (vingt-deux)

A obtenu :
• Madame Betty CONTART : 44 (quarante-quatre)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Betty CONTART a été élue 8ème Vice-présidente du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL